

## REGLEMENT INTERIEUR DU PERISCOLAIRE

### 1.1 La garderie du matin

L'accueil est commun aux enfants de maternelle et d'élémentaire. L'enfant doit être déposé par les parents sur le lieu d'accueil Espace St Gérard pour être confié à l'animateur.

	<b>Jours de la semaine Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi</b>
Horaires	De 7h30 à 8h20
Inscriptions	Via le portail famille au minimum 48H00 avant
Modalité d'accueil des parents	Accueil libre de 7h30 à 8h15

### 1.2 L'accueil périscolaire du midi

Le personnel périscolaire prend en charge les enfants dès la fin de la classe et ce jusqu'à la reprise du service des enseignants.

Les enfants mangent puis bénéficient d'un temps d'animation ou inversement selon la prise du repas au premier ou au second service. Les animateurs restent avec leur groupe pendant tout le temps de la pause méridienne.

	<b>Jours de la semaine Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi</b>
Horaires	De 11h45 à 13h20
Inscriptions	Via le portail famille jusqu'au jour ouvré précédent avant 10h00

### 1.3 La garderie du soir

	<b>Jours de la semaine Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi</b>
Horaires	De 16h30 à 18h30
Inscriptions	Via le portail famille au minimum 48h00 avant
Modalité d'accueil des parents	Accueil libre entre 16h30 et 18h30

Les enfants qui restent à la garderie sont pris en charge par les animateurs périscolaires dès 16h30 à la sortie de l'école.

Les enfants qui restent à la garderie prennent le goûter collectif ou fourni par les parents (produits frais interdits) puis jouent librement ou peuvent choisir de participer à des ateliers ludiques proposés par les animateurs selon le projet pédagogique défini par l'équipe d'animation.

- **En cas de présence d'un enfant non-inscrit avant 48h00 le tarif sera de 6€.**
- **En cas d'absence d'un enfant inscrit : la séance sera due au tarif habituel.**
- **Le tarif occasionnel de 3.80€ reste applicable si respect de l'inscription avant 48h00.**
- **Ces tarifs seront applicables pour toute inscription ou annulation non faite avant les 48h00 qui précèdent (les modifications, ajouts, suppressions sont acceptés sans pénalité si préavis de 48h00)**

### 1.4 Le dossier d'inscription

Pour toute inscription aux services périscolaires, un dossier composé des documents suivants doit être remis en mairie :

- La fiche de liaison sanitaire remplie, datée et signée
- L'attestation d'assurance extrascolaire de l'enfant,
- Une photocopie des vaccins

(Attestation de quotient familial de la CAF pour l'année civile en cours ou à défaut l'avis D'imposition N-1 sur les ressources)

**Date et signature du parent**